

COLLEGE OF
EARLY CHILDHOOD
EDUCATORS

ORDRE DES ÉDUCATRICES
ET DES ÉDUCATEURS
DE LA PETITE ENFANCE

438 University Avenue, Suite 1900
Toronto, ON M5G 2K8
Tel/Tél: 416-961-8558
Toll free/Sans frais:
1-888-961-8558
info@collegeofece.on.ca
www.collegeofece.on.ca
www.ordredesepe.on.ca

Le 3 mars 2010

L'honorable Laurel Broten
Ministre des Services à l'enfance et à la famille
56, rue Wellesley Ouest
Bureau 1400
Toronto (Ontario) M5S 2S3

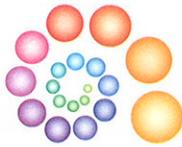
Madame la ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui au sujet des modifications proposées à la *Loi sur les garderies*. Nous reconnaissons la nécessité de modifier cette importante loi afin de faciliter la transition vers le Programme d'apprentissage des jeunes enfants et la mise en œuvre de ce programme. Nous craignons toutefois que les modifications proposées n'aient un impact négatif sur la qualité des services et sur la capacité qu'auront les EPEI de se livrer à toutes les activités qui font partie du champ d'exercice de leur profession, tel qu'il est défini par la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.

Nous avons étudié les modifications proposées qui, d'après ce que nous constatons, sont conçues pour donner aux exploitants des garderies plus de souplesse afin d'assurer leur viabilité. Comme vous le savez, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) a présentement plus de 25 000 membres inscrits, dont un grand nombre travaillent dans les garderies de la province. L'Ordre s'assure que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) ont reçu la formation nécessaire pour répondre aux besoins de développement des enfants dans ces milieux. Dans la mesure où les EPEI sont habilités à accomplir toutes les fonctions qui font partie du champ d'exercice de leur profession, ils continueront de jouer un rôle important dans les garderies.

De plus, l'Ordre achève l'élaboration des normes d'exercice et du code de déontologie de notre profession. Certaines des modifications proposées à la *Loi sur les garderies* pourraient empêcher nos membres de respecter les normes d'exercice qui seront adoptées.

L'Ordre a également le devoir fondamental de voir à ce que tous les centres d'apprentissage des jeunes enfants aient à leur emploi des EPEI qualifiés et responsables. L'Ordre est préoccupé par toutes les modifications proposées à la *Loi sur les garderies* qui ont un impact sur la qualité de l'apprentissage des enfants en raison du fait que les EPEI sont incapables de se livrer à toutes les activités qui font partie du champ d'exercice de leur profession et qu'ils ne peuvent respecter les normes d'exercice de leur profession. Les modifications proposées, et surtout celles qui portent sur les ratios personnel-enfants, pourraient empêcher les EPEI de remplir toutes les



COLLEGE OF
EARLY CHILDHOOD
EDUCATORS

ORDRE DES ÉDUCATRICES
ET DES ÉDUCATEURS
DE LA PETITE ENFANCE

438 University Avenue, Suite 1900
Toronto, ON M5G 2K8
Tel/Tél: 416-961-8558
Toll free/Sans frais:
1-888-961-8558
info@collegeofece.on.ca
www.collegeofece.on.ca
www.ordredesepe.on.ca

L'honorable Laurel Broten
Page 2
Le 3 mars 2010

activités du champ d'exercice de leur profession. Les modifications proposées à la loi nous préoccupent parce qu'elles ont des répercussions sur la qualité des programmes et sur la capacité qu'ont nos membres respecter les normes d'exercice de leur profession et de remplir toutes les fonctions qui font partie du champ d'exercice de leur profession.

Nous espérons que les consultations portant sur les modifications proposées à la *Loi sur les garderies* se poursuivront. Nous continuerons de nous acquitter de notre mandat et de voir à ce que les EPEI répondent aux normes éthiques et professionnelles établies par l'Ordre, pour que les garderies puissent embaucher des EPEI en toute confiance.

Nous vous remercions de mener de vastes consultations auprès de tous les intervenants pendant que vous préparez le lancement de ce nouveau programme. Nous attendons avec impatience de recevoir plus de détails sur les modifications proposées à la *Loi sur les garderies*.

Nous vous prions, Madame la ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,



RECE

Lois Mahon

c.c. L'honorable Leona Dombrowsky, ministre de l'Éducation
Julie Mathien, Chef de la Direction de l'apprentissage et du développement des
jeunes enfants, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse